

## COMPTE RENDU REUNION CM 8 AVRIL 2014

**PRESENTS** : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, BERGER Martine, BOUDOT Carine, DUFOUR Isabelle, CHARRET Chantal, LEGER Bernadette, MANSOIS Marie France, STROECU Manuela  
Mrs GUILLEMIN Claude, MARJAULT Daniel, MOURGAUD Jean Luc, ROUET Jean Louis, JOHNSON Patrick, LEGER Claude, MORGAT Cyril.

### **renouvellement des commissions communales**

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler les membres des commissions communales. Sur cet exposé, le conseil municipal, décide de procéder à l'élection des membres qui seront élus pour la durée de leur mandat.

### **Commission d'appel d'offres et d'adjudication**

Présidente : Mme DEMOUSSEAU Josiane

titulaires. MR MARJAULT Daniel, MR MOURGAUD Jean Luc

suppléants : Mme CHARRET Chantal, Mme LEGER Bernadette, Mr MORGAT Cyril

**Commission aide sociale** : Mr GUILLEMIN Claude MMES DEMOUSSEAU Josiane, BOUDOT Carine, BERGER Martine, MANSOIS Marie France, CHARRET Chantal

**Commission des travaux** : Présidente : Mme DEMOUSSEAU Josiane

MR ROUET Jean Louis, Mr GUILLEMIN Claude, Mr MARJAULT Daniel, Mr LEGER Claude, Mr MOMAUD Jean Luc

**Délégués PAVE** : Mr ROUET Jean Louis, Mme BOUDOT Carine

**Commission des finances** : président : Mme DEMOUSSEAU Josiane

Mr GUILLEMIN Claude, Mr MARJAULT Daniel, Mr ROUET Jean Louis, MME DUFOUR Isabelle, Mme BOUDOT Carine, Mr MORGAT Cyril

**Commission des affaires scolaires** : présidente : Mme DEMOUSSEAU Josiane

Mme BOUDOT Carine, Mr GUILLEMIN Claude, Mme DUFOUR Isabelle, Mr ROUET Jean Louis, Mme BERGER Martine, Mme CHARRET Chantal

**Commission associations et salle socio** : Mme DUFOUR Isabelle – Mme MANSOIS Marie France

**Commission culture patrimoine, loisirs, tourisme communication** : Présidente : Mme DEMOUSSEAU Josiane

Mme DUFOUR Isabelle, Mme BOUDOT Carine, Mme STROESCU Manuela, Mr JOHNSON Patrick, Mme BERGER Martine, Mr MOURGAUD Jean Luc, Mr GUILLEMIN Claude, Mr ROUET Jean Louis, Mme LEGER Bernadette

**Délégués chapiteaux** : Mr MARJAULT Daniel, Mr MOURGAUD Jean Luc, Mr JOHNSON Patrick

**Délégués presse** : Mme MANSOIS Marie-France, Mr JOHNSON Patrick, Mme STROESCU Manuela

### **Nomination de délégué à la commission des charges financières dans le cadre de transferts de compétences**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner un délégué pour représenter la commune à la commission des charges financières dans le cadre du transfert de compétences.

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant MME DEMOUSSEAU Josiane est désignée pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX.

#### **Nomination de délégué à la commission intercommunale des impôts**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune à la commission. Intercommunale des impôts (CIID)

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

Titulaire : Mr ROUET Jean Louis

Suppléant : Mr LEGER Claude

#### **Nomination de délégué au Syndicat COUL-GART-EAU**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Syndicat COUL-GART-EAU

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

Titulaire : Mr ROUET Jean Louis

Mr MOURGAUD Jean Luc

Suppléant : Mr MORGAT Cyril

Mr LEGER Claude

#### **Nomination de délégués au Syndicat Energie Haute Vienne**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Energie Haute Vienne

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

Titulaire : Mr ROUET Jean Louis

Suppléant : Mme LEGER Bernadette

#### **Nomination de délégués NATURA 2000**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner des délégués pour représenter la commune à la commission NATURA 2000

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

Titulaire .Mr GUILLEMIN Claude

Suppléant : Mr MOURGAUD Jean Luc

#### **Nomination du correspondant défense**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner un correspondant défense

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant Mme STROESCU Manuela est désignée pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. : ,

#### **Nomination de délégué Commission de Suivi Site uranifères**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner des délégués pour représenter la commune à la commission de Suivi de Sites Uranifères

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

Titulaire : Mr MARJAULT Daniel  
Suppléant : Mme LEGER Bernadette

#### **Nomination du correspondant PANDEMIE**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner du correspondant pour représenter la commune.

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant Mme STROESCU Manuela est désignée pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

#### **Nomination de délégué association des ST LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner de délégués pour représenter la commune à l'association des ST LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant sont donc désignés pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX. :

Mr MOURGAUD Jean Luc  
Mme DEMOUSSEAU Josiane

#### **Nomination de délégué ATEC**

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de désigner un délégué pour représenter la commune à L'ATEC .

Le conseil ayant procédé à cette désignation au scrutin secret, le dépouillement des votes ayant donné le résultat suivant MR MORGAT Cyril est désigné pour représenter la commune de ST LEGER MAGNAZEIX

#### **Nomination des délégués commission communale des impôts directs**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de proposer à la Direction des Services Fiscaux une liste de commissaires chargés de participer à la commission des impôts directs en nombre double de ceux qui seront désignés par les services fiscaux. Sont proposés comme membres titulaires :

Mme DEMOUSSEAU Josiane , 6 place du 8 mai 1945  
Mr MARJAULT Daniel, 1 Lascoux  
Mr MOURGAUD Jean Luc 4 Chez Jammet  
Mr ROUET Jean Louis 5 chemin du Camp de César, Les Chiers  
Mr GUILLEMIN Claude, 8 Villaudrand  
Mr DAUBY Jean Michel, 4 Bordessoulle  
Mr MORGAT Dominique 2 le Coudert  
Mr JAUNON Xavier, 9 Les Grandes Lignes  
Mr GALAMON Christian, 18 le Puy Saint Jean  
Mme BOUDOT Carine, 18 le Poux  
Mme CHARRET Chantal, 2 les Bourdelières

Sont proposés comme membres suppléants :

Mme MASSON Fabienne les Petits Cairés  
Mme MANSOIS Marie France, 1 le Poux  
Mme LEGER Marthe, 11 le Puy St Jean  
Mme TIEULON Christine, 2 le Puy St Jean  
Mr DUPHOT Marcel, 2 Bellevue  
Mme DUFOUR Isabelle, 5 La Roussellerie  
Mme BERGER Martine, 3 rue des Jardins  
Mme DAUBY Marie José, 3 Place du 19 mars 1962  
Mr MADRIAS Patrice, 6 le Puy St Jean  
Mr GALATEAU Jean Marc, 6 La Roche  
Mr MOMAUD Jean Luc, 15 Chez Cruaud

Propriétaires non domiciliés sur la commune :

Mr BAJOU Hervé, 1 rue des Bouguillons 87160 ST SULPICE LES FEUILLES  
Mr BRUNIE Pascal, 11 Menussac 87890 JOUAC.

### **Autorisation de remplacement du personnel communal**

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'établir des contrats pour besoins occasionnels ou saisonniers pour assurer le remplacement du personnel titulaire ou non titulaire indisponible en raison de congés annuels, de congés maladie mais également dans le cadre de besoins occasionnels pour les grades d'adjoint technique, adjoint administratif, ATSEM.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de :

-procéder au recrutement du personnel nécessaire

-de signer les dits contrats en temps que de besoin afin d'assurer la continuité des services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable et dit que la rémunération des personnes recrutées s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 au tarif en vigueur lors de la signature des contrats.

### **délégation du conseil municipal au maire**

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 euros.
- Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.322-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros ;
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.